

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1211

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« et notamment celles »

les mots :

« notamment les obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.